



1. Présentation par le laboratoire des Pyrénées et des Landes de la réglementation applicable en matière de qualité de l'air intérieur, légionnelles et radon (concernant essentiellement les ERP) ainsi que les prestations que le laboratoire propose afin d'y répondre.
2. Examen de l'ordre du jour du conseil du 10 décembre 2021 et désignation des rapporteurs.
3. Rachat des murs du restaurant Le Gourmet du lac suite à la liquidation de la société CPPL.
4. Communication du rapport CRC.
5. Soutien à l'immobilier d'entreprise.
6. Zone Eurolacq 2 : demande d'acquisition de Mme LOURENÇO afin d'y implanter sa société AUTO DESIGN PALOIS.
7. Avenant n° 1 au bail à construction consenti pour l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur le site de Rio Tinto.
8. Projet de plateforme de distribution porté par l'association COLLECTIF FERMIER 64.
9. Projet de magasin de producteurs à Orthez : soutien de la communauté de communes de Lacq-Orthez.
10. Plan piéton : restitution de l'étude aux communes pilotes et suite à donner.
11. Recrutement d'un agent d'entretien des locaux dans le cadre du dispositif du parcours emploi compétences.
12. Octroi d'indemnités de stage.
13. Autorisation donnée au Président de signer des marchés (procédures formalisées).
14. Information au Bureau concernant des marchés (procédures adaptées).
15. Décision du Bureau concernant la vente aux enchères d'un bien (>4600 €).

1. PRESENTATION PAR LE LABORATOIRE DES PYRENEES ET DES LANDES DE LA REGLEMENTATION APPLICABLE EN MATIERE DE QUALITE DE L'AIR INTERIEUR, LEGIONNELLES ET RADON (CONCERNANT ESSENTIELLEMENT LES ERP) AINSI QUE LES PRESTATIONS QUE LE LABORATOIRE PROPOSE AFIN D'Y REpondre

Les dispositions applicables aux établissements recevant du public (risque légionnelles, risque radon, qualité de l'air intérieur) et des propositions, technique et financière, sont présentés au bureau.

La présentation va être envoyée dans toutes les mairies. La communauté de communes va centraliser toutes les demandes des communes auprès du LPL.

2. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 10 DECEMBRE 2021 ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS

Le bureau valide l'ordre du jour du conseil du 10 décembre prochain et procède à la désignation des rapporteurs.

3. RACHAT DES MURS DU RESTAURANT LE GOURMET DU LAC SUITE A LA LIQUIDATION DE LA SOCIETE CPPL

Suite à la dévolution du patrimoine du Syndicat mixte de la base de loisirs à la communauté de communes de Lacq-Orthez lors de la fusion au 1^{er} janvier 2014, celle-ci est devenue propriétaire de l'immeuble situé sur le site. Ce bâtiment comprend au rez-de-chaussée les hangars des services techniques, un local en location et des toilettes publiques et un restaurant à l'étage.

Par délibération du 9 février 2015, la communauté de communes de Lacq-Orthez a autorisé la vente des murs du restaurant à la société CPPL puis par délibération du 26 septembre 2016, leur revente à la société CTB.

La société CPPL, bénéficiaire d'un bail commercial pour exploiter un commerce de restauration, a été liquidée le 1^{er} juin 2021. La communauté de communes de Lacq-Orthez s'est alors portée acquéreur des biens issus de la liquidation le 24 septembre 2021.

Afin de récupérer la propriété complète de l'ensemble de l'immeuble et dans la poursuite de son objectif de maintien d'une activité de restauration sur la base de loisirs, le bureau émet un avis favorable au rachat des murs du restaurant.

4. COMMUNICATION DU RAPPORT CRC

Le contrôle de la chambre régionale des comptes de Nouvelle-Aquitaine est un exposé fidèle de la trajectoire financière et programmatique suivie (ou subie) par la collectivité ces dernières années. Elle fait le constat de la solidité des fondamentaux budgétaires et démocratiques de la collectivité, de son énergie à dépasser ses difficultés pour rechercher, dans tous ses domaines de compétences, les meilleures façons de rendre un service public local de qualité au bénéfice de ses administrés.

Ses recommandations, au nombre de 6, principalement techniques, sont peu nombreuses, déjà pour la plupart mises en œuvre et ne remettent pas en cause les choix politiques fait par la collectivité.

Les investigations de la Chambre Régionale des Comptes ont porté plus particulièrement sur les points suivants :

- 1- Les compétences exercées par la CCLO
- 2- La définition de la stratégie territoriale
- 3- L'information budgétaire et comptable
- 4- La situation financière
- 5- L'investissement
- 6- Enquête sur la crise sanitaire

5. SOUTIEN A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE POUR :

- La SARL ANDRE LAFONT

L'entreprise LAFONT a été fondée par André LAFONT en 1970 afin de répondre à une forte demande du secteur du BTP avec le développement du bassin de Lacq.

Le projet présenté aujourd'hui, nommé DEMETER, est porté par David LAFONT représentant la 3^{ème} génération dans l'entreprise. Le projet DEMETER est le développement d'une nouvelle activité de recyclage dans une optique de développement durable. Deux activités se côtoieront : la revalorisation des terres de chantier, avec réception de terres, mise en stock, traitement (tri des matériaux ou amélioration de leurs caractéristiques par traitement à la

chaux ou au liant) puis revente à des entreprises de BTP, et le tri et la revalorisation de Déchets Industriels Bruts (DIB) de professionnels. Ces deux nouveaux services sont aujourd'hui absents sur Orthez et pourront permettre le détournement de milliers de tonnes par an de déchets professionnels destinés à l'enfouissement.

Environ 10 emplois en CDI (dont certains destinés à des personnes éloignées de l'emploi) seront créés avec pas moins de 2,6 millions d'euros d'investissements.

Compte-tenu du solde de l'enveloppe budgétaire disponible et du fait que ce projet participe à la fois à la résorption d'une friche industrielle et à la création d'une dizaine d'emplois notamment non qualifiés, le bureau émet un avis favorable pour porter le taux d'intervention à 13 %, ce qui représenterait une aide de 85 994 € sur l'enveloppe de dépenses éligible retenue à hauteur de 661 493 €.

- La SA AQUITAINE ISOL ENTREPRISE

AQUITAINE ISOL est installée à Lacq depuis 1985. L'entreprise emploie 90 personnes à Lacq, 135 au total avec les sites de Balma, Bordeaux et Bayonne.

Aujourd'hui son développement est devenu impossible sur le site actuel. Aussi, l'entreprise prévoit de relocaliser son activité de plasturgie dans des locaux à aménager et à remettre en état, à Mourenx, au 1 chemin de campagne de bas (parcelle AH49).

Ce site, inoccupé depuis au moins 2015, comprend un bâtiment de bureaux et un bâtiment atelier.

AQUITAINE ISOL compte y faire des travaux pour y implanter, dès 2022, son activité de plasturgie.

L'investissement immobilier prévu sur cette friche à Mourenx est estimé à 150 000 € sans compter les travaux d'isolation qui seront assurés directement par l'entreprise.

Compte-tenu du solde de l'enveloppe budgétaire disponible et du fait que ce projet participe à la fois à la résorption d'une friche industrielle et à la création d'une dizaine d'emplois, le bureau émet un avis favorable pour porter le taux d'intervention à 13 %, ce qui représenterait une aide de 18 000 € sur l'enveloppe de dépenses éligible retenue à hauteur de 150 000 €.

- La SARL ATOUT VERT

L'entreprise ATOUT VERT intervient dans les métiers liés au paysage et espaces extérieurs. Elle a été créée en 1996 à Argagnon et a fait l'objet d'une reprise familiale par Stéphane REY en 2000. Depuis, Stéphane REY n'a cessé de développer l'entreprise en termes d'effectifs et de développer l'activité en créant des établissements secondaires ou agences à Toulouse et Noé (31), Belin-Beliet (33), Biscarrosse, Peyrehorade, Mont-de-Marsan (40) et Ibos (65). Le siège social reste basé à Argagnon. Il a également créé ALTER-EV, entreprise adaptée spécialisée dans l'entretien des espaces verts en 2012 et ATOUT VERT TRANSPORT en 2016 sur une activité de collecte de déchets.

En 2017, la SARL ATOUT VERT construit de nouveaux locaux plus fonctionnels sur la zone Eurolacq 2 à Artix et y installe l'équipe basée à Argagnon. En 2019, le groupe se structure avec la création d'ATOUT VERT DEVELOPPEMENT, société holding.

Aujourd'hui, la SARL ATOUT VERT emploie 70 personnes en CDI et 20 saisonniers, effectif qui a doublé depuis le déménagement en 2017.

Pour ce qui concerne l'agence d'Artix, le projet consiste à agrandir le dépôt existant en créant un espace supplémentaire de 96 m² permettant l'agrandissement de la surface de travail et des locaux de vie pour le personnel. Cette extension favorisera également le développement

social de l'entreprise avec des recrutements complémentaires et une meilleure inclusion professionnelle de la diversité : personnels handicapés, personnels féminins, etc.

L'entreprise a inscrit ce projet dans sa stratégie RSE globale (certifiés AFNOR « Engagé RSE : Exemple ». Ce projet va développer son ancrage territorial dans un métier qui n'est pas délocalisable et qui nécessite de s'adapter en permanence aux évolutions législatives, réglementaires et environnementales. L'entreprise a d'ores et déjà obtenu le permis de construire.

L'investissement total est estimé à 260 421 € HT, l'ensemble de ces dépenses sont éligibles.

Compte-tenu du solde de l'enveloppe budgétaire disponible et du fait que l'entreprise a une forte politique RSE (responsabilité sociétale des entreprises), le bureau émet un avis favorable pour porter le taux d'intervention à 13 %, ce qui représenterait une aide de 31 251 € sur l'enveloppe de dépenses éligible retenue à hauteur de 260 421 €.

6. ZONE EUROLACQ 2 : DEMANDE D'ACQUISITION DE MME LOURENÇO AFIN D'Y IMPLANTER SA SOCIÉTÉ AUTO DESIGN PALOIS

Dans un courrier en date du 25 octobre 2021, Mme Séverine LOURENÇO, gérante de la société AUTO DESIGN PALOIS, exprime le souhait d'acquérir le lot 6 E d'une superficie de 2 353 m², situé zone Eurolacq 2 à Artix.

Elle souhaite transférer l'entreprise qui se trouve à Morlaàs et qui est spécialisée dans l'entretien et la réparation et surtout la carrosserie de véhicules légers et poids lourds, afin de construire un garage d'environ 1 000 m². Ce bâtiment serait construit en utilisant des matériaux écologiques et l'entreprise envisage plus particulièrement de l'équiper de panneaux photovoltaïques.

Mme LOURENÇO souligne également qu'il n'y a pas d'entreprise dans le même secteur d'activité (carrosserie poids lourds) dans la zone concernée et qu'une réelle demande existe.

3 postes seraient à pourvoir dans l'immédiat et l'entreprise envisage des recrutements supplémentaires si son activité augmente.

Le bureau émet un avis favorable à cette vente.

7. AVENANT N° 1 AU BAIL A CONSTRUCTION CONSENTI POUR L'IMPLANTATION D'UNE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE SITE DE RIO TINTO

En date du 17 juin 2019, la communauté de communes de Lacq-Orthez a signé avec la société CS SPW2, filiale de la compagnie Total Energies Renouvelables France, un bail à construction sur un terrain situé au sein de la plateforme de Pardies-Noguères d'une superficie de 27ha 93a 56ca. Ce bail à construction d'une durée de 30 ans à compter de la mise en service (25 février 2021) soit jusqu'au 24 février 2051, a été signé afin de permettre à la société CS SPW2 de construire une centrale photovoltaïque au sol.

Par ailleurs, la société CS SPW2 développe un autre projet de centrale photovoltaïque au sol sur plusieurs parcelles, également situées au sein de la plateforme de Pardies-Noguères et qui appartiennent à la société Grande Paroisse. Les sociétés CS SPW2 et Grande Paroisse sont sur le point de signer un bail à construction.

Dans le cadre de ce projet, suite à la découverte du développement du lotier (une espèce floristique protégée localement), la société CS SPW2 a fait une demande de dérogation à l'interdiction de destruction d'espèces protégées auprès de la Direction Régionale, de

l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). La société CS SPW2 a obtenu un arrêté préfectoral de dérogation en date du 16 septembre 2021 lui imposant de réserver, à proximité des parcelles accueillant le projet Grande Paroisse, une surface d'un (1) hectare pour une durée de 30 années afin de réaliser la compensation environnementale.

Dans le cadre du bail à construction conclu entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et la société CS SPW2 pour le projet « RT SUD », la société CS SPW2 a identifié une parcelle comprise dans la surface prise à bail et qui présente toutes les caractéristiques nécessaires pour lui permettre de réaliser la compensation environnementale.

La société CS SPW2 souhaite donc l'accord de la communauté de communes de Lacq-Orthez afin de lui permettre d'utiliser cette parcelle en vue de réaliser la compensation environnementale au titre de son projet Grande Paroisse et, en conséquence, proroger la durée du bail à construction du projet « RT SUD », afin qu'elle puisse mettre en œuvre la compensation environnementale sur une durée de 30 ans, comme exigé par l'arrêté préfectoral de dérogation.

Le bureau émet un avis favorable pour conclure un avenant n° 1 au bail à construction prolongeant sa durée entre 2 à 3 ans en fonction de la date de mise en service du projet Grande Paroisse.

8. PROJET DE PLATEFORME DE DISTRIBUTION PORTE PAR L'ASSOCIATION COLLECTIF FERMIER 64

Né en 2016 sous l'impulsion du Conseil régional d'Aquitaine, le COLLECTIF FERMIER 64 (CF 64) fédère dix structures agricoles à l'échelle du Béarn. Sa vocation est d'apporter un soutien au développement et à la promotion des acteurs de la production fermière en vente directe.

Le réseau représente plus de 1 000 fermes pratiquant la vente directe, toutes productions confondues (légumes, fruits, produits laitiers, viande, céréales, légumineuse, huiles, etc.). Le collectif intervient notamment auprès des producteurs et des acteurs de la restauration collective pour faire tomber les freins au rapprochement de l'offre et de la demande en produits locaux. Ces dernières années, le CF 64 a principalement œuvré à la structuration de son réseau d'adhérents, en réalisant un audit exhaustif de l'offre et de la demande des filières de production locale en vente directe.

Par ailleurs, le CF 64 participe activement au dispositif Manger Bio et Local et a contribué à l'émergence du projet alimentaire et agricole territorial béarnais (PAAT), au travers notamment des enseignements issus de l'audit réalisé.

En février 2021, l'association a adressé une demande de financement pluriannuelle à l'ensemble des EPCI ainsi qu'au Pays de Béarn.

La demande d'aide financière adressée porte sur deux axes :

- L'animation des filières.
- La création d'une plateforme logistique.

Le financement de cette aide ne se ferait pas par le biais de la cotisation de la communauté de communes de Lacq-Orthez au pays de Béarn mais via une aide directe à l'association COLLECTIF FERMIER 64.

Le bureau émet un avis favorable à la demande d'aide financière de 3 359 € formulée par le COLLECTIF FERMIER 64 afin de l'accompagner dans son projet de création d'un outil collectif permettant de faciliter la distribution des produits locaux en Béarn.

9. PROJET DE MAGASIN DE PRODUCTEURS A ORTHEZ : SOUTIEN DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ

Dans l'objectif de favoriser les circuits-courts, un collectif de producteurs fermiers béarnais, dont les Superfermiers, a lancé en 2018 le projet de création d'un magasin participatif et solidaire de produits fermiers sur Orthez.

Depuis, des citoyens / consommateurs ont rejoint la dynamique pour que le projet ait une véritable résonance en matière d'économie sociale et solidaire. Aujourd'hui, l'association « Consommer Local à Orthez » qui porte le projet est constitué à 50 % de producteurs et à 50 % de consommateurs. Autour de ce projet gravitent environ 80 producteurs qui pourront fournir le magasin.

Après de longues réflexions sur le modèle économique à adopter et la crise du covid, le projet devrait aboutir dans les prochains mois pour une ouverture en mars 2022. Il sera situé dans le centre-ville d'Orthez à proximité du parking de la Poustelle, dans un local de 150 m² (signature du bail le 2 décembre). En complément de l'espace de vente de produits locaux fermiers et artisanaux, seront aménagés un bar et un espace de restauration rapide.

Dès l'ouverture du magasin, 2 salariés seront embauchés pour faire fonctionner le magasin du mardi au samedi. Les bénévoles adhérents de l'association contribueront au fonctionnement du magasin à raison de 3h/mois.

Ce projet est atypique en matière de circuit court et il semble pertinent que la CCLLO soutienne ce projet aux côtés de la Région et du Département.

Après la commission économique du 16 novembre dernier, le bureau émet un avis favorable à ce projet qui sera présenté au conseil du 10 décembre (budget 2021). Cette délibération spécifique permettra de montrer l'action de la CCLLO en matière de soutien aux circuits-courts.

10. PLAN PIETON : RESTITUTION DE L'ETUDE AUX COMMUNES PILOTES ET SUITE A DONNER

Le plan de mobilité de la CCLLO a souhaité proposer une stratégie en faveur des mobilités douces (vélos/piétons) en intégrant le dernier kilomètre.

Les objectifs du plan sont de définir une approche d'ensemble pour considérer le piéton, partager les actions de promotion de la marche, partager une cartographie des lieux à aménager pour mettre en œuvre la stratégie.

Les sites d'études/ communes pilotes : Orthez, Artix, Puyoô, Monein et Arthez de Béarn (FENICS).

Chaque commune pilote a fait l'objet d'une cartographie des lieux à aménager et des mesures qui pourraient être mises en place (propositions).

Les principes proposés pour la suite :

- Intégrer dans les projets d'aménagements en cours ou à venir le volet mobilités douces,
- Identifier des actions d'animations pour accompagner, expérimenter et communiquer auprès des usagers.

Avis favorable du bureau sur le plan piéton.

11. RECRUTEMENT D'UN AGENT D'ENTRETIEN DES LOCAUX DANS LE CADRE DU DISPOSITIF DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide de créer 1 emploi d'agent d'entretien des locaux dans le cadre du parcours emploi compétences à compter du 1^{er} décembre 2021, d'autoriser son président à signer la convention avec POLE EMPLOI et le contrat de travail à durée déterminée avec la personne qui sera recrutée ainsi que tout avenant nécessaire à la bonne marche du contrat. Les crédits sont prévus au budget 2021.

12. OCTROI D'INDEMNITES DE STAGE

Au vu du dossier qui lui est soumis et après en avoir délibéré, le Bureau, à l'unanimité de ses membres, décide d'allouer une indemnité de 1 500 € à une étudiante en Master 2 Droit et Contentieux des Contrats Publics, à l'Université de Pau et des Pays de l'Adour - pour un stage intitulé « Aide à la gestion des Marchés Publics » effectué au sein du service Marchés publics/juridiques, pendant 2 mois étant précisé qu'une somme de 1 180 € lui a déjà été versée.

13. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER DES MARCHES (PROCEDURES FORMALISEES) :

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à la fourniture et la livraison de matériels et véhicules routiers pour la communauté de communes de Lacq-Orthez - Matériel TP pour le service voirie (relance lot 5 déclaré sans suite) avec l'attributaire désigné par la commission d'appel d'offres, la Carrosserie LAHITTE (64000 Pau) et ce, pour un montant estimatif de 7 480,00 € HT.

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à la fourniture et livraison de matériels et véhicules routiers pour la communauté de communes de Lacq-Orthez - Fourniture et livraison d'un véhicule utilitaire électrique Type fourgonnette standard 3,3 m³ - 2 places pour le Service Centre Culturel et Médiathèque avec reprise d'un véhicule avec l'attributaire désigné par la commission d'appel d'offres, la société ABCIS PYRENEES (64000 Pau) et ce, pour un montant de 24 520,96 € TTC (Prix des prestations TTC, prime conversion incluse et avant Bonus écologique de 5 000 €), soit un montant net de 19 520,96 €.

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif au traitement et à la valorisation des déchets verts de la communauté de communes de Lacq-Orthez avec l'attributaire désigné par la commission d'appel d'offres, l'entreprise MONTCOMPOST pour un montant estimatif annuel de 105 600 € HT.

14. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT DES MARCHES (PROCEDURES ADAPTEES) :

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivante :

- Travaux d'entretien et d'amélioration de bâtiments intercommunaux
- Souscription des marchés d'assurance Tous Risques Chantier et Dommages Ouvrage pour la construction du 3ème ensemble immobilier de la plateforme technologique "Chemstart'Up"
- Mission de coordination sécurité et protection de la santé pour la réalisation des travaux de viabilisation des terrains de l'ancienne papèterie des gaves à Orthez

15. DECISION DU BUREAU CONCERNANT LA VENTE AUX ENCHERES D'UN BIEN (>4600 €) :

Le bureau autorise son Président à céder aux enchères en ligne 1 Balayeuse SCARAB (Mise à prix : 5 000 € - Résultat enchère : 5 513 €).
